

MINISTERE DES TRANSPORTS DDTU

SITUATION DU TRANSPORT ROUTIER

Mr S. SALHI /DDTU
juin 2017

1- Transport routier de personnes :

- Constats ;**
- Propositions.**

2- Transport routier de marchandises :

- Constats;**
- Propositions.**

Transport routier de personnes

1- CONSTATS

A-ORGANISATION

1- Transport routier de personnes

PARC

RÉPARTITION DU PARC PAR TYPE D'OPÉRATEUR (31 mars 2015)

	NOMBRE D'OPERATEURS (Transport publique de voyageurs)	NOMBRE DE VEHICULES (Transport publique de voyageurs)	RÉPARTITION DU PARC % (Transport publique de voyageurs)
PRIVE	67 594	90 519	80,35%
PUBLIC	4 575	22 141	19,65%
Total	72 169	112 660	100%

1- Transport routier de personnes

PARC (SUIITE)

NOMBRE D'OPERATEURS ET DE VEHICULES

	2004	2008	2016
NOMBRE D'OPERATEURS	46 934	54 916	72 169
NOMBRE DE VEHICULES	58 488	70 558	112 660

EVOLUTION

	EVOLUTION	
	2004 - 2008	2008 -2016
NOMBRE D'OPERATEURS	15%	31%
NOMBRE DE VEHICULES	17%	60%

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES:

- Le mauvais comportement du personnels de bord ou du transporteur lui-même envers les agents de contrôle habilités et des usagers;
- La tenue vestimentaire incorrecte du personnel de bord et la non déclaration par les opérateurs de leurs employés (chauffeurs et receveurs) ;
- Les personnels de bord ne sont pas formés sur le service de transport de voyageurs;

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES (SUITE) :

- Non qualification et une méconnaissance de la réglementation de la majorité des opérateurs de transport et de leurs personnels ;

1- Transport routier de personnes

INSPECTION:

- L'article 62 de la loi 01-13, ne permet pas aux inspecteurs de transport d'effectuer la mise en fourrière contrairement au service de sûreté, ceci réduit de manière très significative leur autorité ;
- Insuffisance de nombre d'inspecteurs au niveau des DTW (5 en moyenne) et des moyens matériels (Véhicules) nécessaire à l'accomplissement de leurs missions ;

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL :

- A l'exception des ETUS et des entreprises publiques, il est constaté une désorganisation du transport de voyageurs (Ex : Alger compte plus de 1000 opérateurs Inter-wilaya et près de 3600 opérateurs privés d'intérêt local), ceci influe sur la qualité de service et la cohérence dans l'organisation de transporteurs (urbains, suburbain et Inter-wilaya).

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUIITE):

- Déficit en matière d'infrastructures d'accueil et de traitement des voyageurs, surtout au niveau urbain;
- Déficience dans le contrôle des activités de transports, surtout spécifique et personnel ;
- Détérioration de la notion de service public sous l'effet de la recherche de rentabilité par les opérateurs;

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUIITE):

- L'activité de transport routier de personnes souffre de distorsions accompagnées d'une détérioration de la qualité de service et de la sécurité;
- L'inadaptation et l'inadéquation du matériel et équipements utilisés à la nature des prestations fournies;
- L'existence d'opérateurs disposant d'un seul véhicule, opérant par des méthodes de travail artisanales sans perspectives de développement à moyens et long termes.

Transport routier de personnes

1- CONSTATS

B-CONSEQUENCES

1- Transport routier de personnes

- L'embarquement et le débarquement de voyageurs aux points d'arrêts non autorisés ;
- Le non-respect des horaires de transports ;
- La non-prise en charge de la continuité des prestations en cas de panne du véhicule ;
- La non-application des prescriptions des services de contrôle techniques des véhicules ;
- La non-conformité aux règles d'hygiène et de sécurité du véhicule;
- L'irrégularité dans l'exploitation de la ligne sans motifs valables ;

1- Transport routier de personnes

- Le refus de prestation de service à partir des points d'arrêt désignés ;
- La déviation de l'itinéraire sans autorisation ;
- L'interruption momentanée de l'activité de transport public routier de personnes pour panne, accident ou vente du véhicule sans informer la DTW ;
- La surcharge de voyageurs;
- La non-délivrance aux voyageurs des titres de voyage.

1- Transport routier de personnes

2- PROPOSITIONS

1- Transport routier de personnes

2- PROPOSITIONS

A- INSPECTION

1- Transport routier de personnes

INSPECTION:

- Attribuer aux DTWs la qualité d'officier de police judiciaire pour une prise de décision rapide de mise en fourrière (Commerce, Forêt, etc.);
- Les inspecteurs des transports terrestres doivent être habilités à faire la mise à fourrière ceci donnera plus de viabilité aux inspections.

1- Transport routier de personnes

2- PROPOSITIONS

B- RESSOURCES HUMAINES

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES :

I-INFRACTIONS

PERSONNELS DE BORD : En plus des infractions commises par les opérateurs de transport conformément au cahier de charge (arrêté du 11/08/2007), il y a lieu de séparer celles qui relèvent des chauffeurs et de receveurs).

- **Le chauffeur sera responsable** : des équipements triangle de pré-signalisation, boîte de secours et extincteur ; les documents de bords; respect d'itinéraire et des points d'arrêt et le respect des horaires ;

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES (SUITE):

I-INFRACTIONS (SUITE)

- **LE RECEVEUR** sera responsable de l'hygiène, de la surcharge et de la délivrance des titres de voyage ;

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES (SUITE):

II-FORMATION

POUR LE CHAUFFEUR:

Un brevet professionnel pour le chauffeur a été instauré pour tous les conducteurs de véhicules de catégories C, D et E.

Ce brevet sera inclus comme document de bord et toute infraction soulevée précédemment sera sanctionnée par le retrait à titre temporaire et /ou définitif.

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES (SUITE):

II-FORMATION (SUITE)

POUR LE RECEVEUR :

Pour combattre le travail informel, l'opérateur sera dans l'obligation de déposer chaque année au niveau de la DTW territorialement compétente :

- une copie d'affiliation à l'assurance ;
- un casier judiciaire vierge (à défaut d'enquête de moralité).

Et tout changement de receveur par l'opérateur, induira automatiquement un changement de dossier.

1- Transport routier de personnes

RESSOURCES HUMAINES (SUITE):

II-FORMATION (SUITE)

POUR LE RECEVEUR :

Avant de postuler à la formation, le receveur devra subir un test psychotechnique.

La formation traitera les aspects relatifs au secourisme ; la communication et la réglementation.

La formation sera sanctionnée par un brevet pour qui sera compris comme document de bord.

Limité l'âge d'accès à cette formation à 21 ans.

1- Transport routier de personnes

2- PROPOSITIONS

C- ASPECT OPERATIONNEL

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPERATIONNEL

- ❑ Levée du gel de l'attribution des lignes de transport de personnes suivant les cas ci-après :
 - ✓ Elaboration d'un plan de transport et son approbation par l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW), par lequel l'exploitation des lignes régulières sera attribuée selon les besoins déterminés à court et moyen termes par l'étude en question ;
 - ✓ Ouvertures des lignes urbaines pour desservir uniquement les Centres d'activités vers les cités nouvellement créées (AADL, LPP, LSP...). Sur ce point, il y a lieu d'informer au préalable la Direction Centrale en charge de ce dossier ;

1-Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUITE)

- ✓ En ce qui concerne les lignes inter-wilaya, maintenir le gel à l'exception des lignes de plus de 300 kms;
- ✓ Exclure les Etablissements de Transports urbains et suburbains (ETUS) de l'opération du gel

□ Coordonner avec l'ANDI et l'ANSEJ, en matière d'investissement dans l'activité de transport de voyageurs afin de favoriser l'attribution de lignes aux opérateurs souhaitant acquérir un parc de plus de cinq (05) bus;

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUITE)

- ❑ Organiser un contrôle régulier pour les opérateurs qui exercent le transport spécifique (scolaire et universitaire) et le transport du personnel;
- ❑ Le PV de contrôle technique doit être vierge sans aucune mention,
- ❑ Organiser un contrôle régulier pour les opérateurs qui exercent le transport spécifique (scolaire et universitaire) et le transport du personnel;

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUITE)

- ❑ Le PV de contrôle technique doit être vierge sans aucune mention;
- ❑ Instaurer un contrôle médical périodique pour les chauffeurs de transport de marchandises et de personnes suivant un modèle préétablie (par le Ministère des Transports) signé par un médecin assarmenté (agréer).

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUITE)

- ❑ Afin de rénover le parc, il est souhaitable de prévoir le remplacement de véhicules vétuste par des moyens de transports plus récents, sauf pour les lignes déficitaire en matière de transports;
- ❑ Les DTW doivent afficher les lignes caractérisées par un déficit en moyens de transport, afin d'orienter les operateurs désirant investir cette activité vers ces lignes, toute en les motivants par l'attribution, éventuelle, de lignes plus rentables, en cas d'investissement pour un parc important (5bus et plus).

1- Transport routier de personnes

ASPECT OPÉRATIONNEL (SUITE)

- ❑ Pour mettre fin à l'anarchie qui caractérise l'activité «ETUDE » dans le domaine des transports, surtout dans les études de plan de transport et de plan de circulation routière, il est impératif que les bureaux d'études soient agréés par le Ministère des Transports.

2- TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

1- ETAT DES LIEUX

2- Transport de marchandises

A- NOMBRE D'OPERATEURS ET DE VEHICULES

	NOMBRE D'OPERATEURS (Transport publique de voyageurs)	NOMBRE DE VEHICULES (Transport publique de voyageurs)	RÉPARTITION DU PARC % (Transport publique de voyageurs)
PRIVE	424 963	613 653	93,5%
PUBLIC	4 554	42 804	6,5%
Total	429 517	656 457	100%

2- TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

2- PROPOSITIONS

2- Transport de marchandises

PROPOSITIONS

MATIERES DANGEREUSES :

- ❑ Une mise à niveau de la réglementation dans les transports de personnes et de marchandises est en cours afin de suivre l'évolution économique de notre pays ;
- ❑ Prévoir une formation pour les convoyeurs de transport de matières dangereuses au même titre que celle qui sera dispensée aux chauffeurs.

Merci

pour votre attention